Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260209-2026_10-DE

Séance du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 03/02/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 03/02/2026

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - COJEAN François –- LE MAINTEC Gwenaelle - OLLITRAULT Michelle - VIDCOQ Marc - LE POTIER Marie-Laure

Absente excusée : NEVO Laurent donne pouvoir à VIDCOQ Marc
LIZIARD-FLOC'H Marion donne pouvoir à LE MAINTEC Gwenaëlle
LE MARCHAND Fabienne

2026-10

Objet : Acquisition de l'immeuble 6, Rue des 4 clos

Mmes FLEURY et THOMAS portent un projet de création de Maison d'assistantes maternelles à Saint CARADEC et ont sollicité la commune pour les accompagner et notamment pour leur proposer un local adapté à l'exercice de leur activité.

Le conseil municipal, voyant un réel intérêt à ce projet, leur a présenté plusieurs locaux dont la maison située 6 Rue des 4 clos appartenant à la famille DUBOIS. C'est celle-ci qui a fait l'objet d'une promesse de vente signée le 26 septembre 2025.

La condition suspensive dont elle était assortie étant levée, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le compromis et l'acte de vente au prix net vendeur de 169 000 €. Maître BRETON, notaire à LARMOR-PLAGE, est mandaté pour effectuer les formalités.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Alain GUILLAUME